

Possible prolongation des ZFU : Eugène Caselli reste vigilant

Marseille, 25 juillet 2011

« Les zones franches sont un bon outil de développement urbain et on aurait tort de limiter leurs atouts à la seule défiscalisation qu'elles autorisent. La création des ZFU à Marseille a permis que s'enclenche un processus vertueux de rénovation urbaine. Du lien social s'est tissé. La mixité y a gagné. L'effet levier a également joué sur l'investissement privé, notamment à travers l'immobilier d'entreprise » rappelait Eugène Caselli, Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole le 6 juin dernier lors du Forum national des zones franches urbaines à Marseille.

Pilote du dispositif des zones franches urbaines de Marseille, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est mobilisée depuis plusieurs mois pour la prorogation du dispositif, aux côtés de la Fédération nationale des associations d'entrepreneurs en ZUS (FNAE-ZUS) et de la Ville de Marseille. Fer de lance d'une mobilisation nationale, elle a organisé, le 6 juin dernier à Marseille, le Forum national des zones franches urbaines. A cette occasion plus de 30 collectivités étaient présentes et ont signé la *Déclaration commune pour la prorogation des zones franches urbaines*. Dans la continuité de cet événement de portée nationale, un *Tour de France des ZFU* a démarré, permettant d'élargir la mobilisation initiale à d'autres territoires.

Marseille Provence Métropole a été la seule collectivité à accueillir en mars 2011, avec la Ville de Marseille, le groupe de travail national « ZFU, développement économique et emploi dans les quartiers », présidé par Eric Raoult et constitué à la demande du ministère de la Ville afin de réfléchir à l'avenir des ZFU. Aussi MPM se montre-t-elle aujourd'hui particulièrement attentive aux propositions contenues dans le rapport final officiellement remis par Eric Raoult au ministre de la Ville, Maurice Leroy, le 13 juillet dernier.

Si Eugène Caselli, Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, se réjouit d'apprendre que le gouvernement étudie la prorogation du dispositif, il reste vigilant sur les modalités de cette prorogation. *« La réussite du dispositif ZFU a reposé et reposera toujours sur une prise en compte effective des réalités opérationnelles des entreprises et des investisseurs, dont l'engagement à long terme est indispensable au développement de nos territoires »* rappelle aujourd'hui Eugène Caselli.

Pour Marseille Provence Métropole, deux points essentiels du rapport nécessitent de rester mobilisés : la durée de la prorogation et le déplafonnement des exonérations sociales.

.../...

1. **la durée de la prorogation** : l'hypothèse envisagée d'une prolongation jusqu'en 2014 n'est pas recevable. Cette durée est à l'évidence insuffisante pour permettre aux opérateurs immobiliers de se positionner et risque de stériliser la dynamique engagée sur ces territoires. Il est donc impératif que la prorogation se fasse sur une **durée minimale de 5 ans**.
2. **le déplafonnement des exonérations sociales** : il est indispensable de **revenir au dispositif d'origine** tel que pratiqué avant la modification de 2009, en déplafonnant le montant de la rémunération éligible au dispositif d'exonérations de cotisations sociales patronales. Depuis le 1^{er} janvier 2009 en effet, les exonérations ne sont plus applicables aux rémunérations supérieures à deux fois le smic et très réduites pour les rémunérations intermédiaires ; seuls les bas salaires continuent à bénéficier d'une exonération à taux plein. Cette mesure va à l'encontre des objectifs de mixité sociale assignés au dispositif puisqu'elle limite clairement l'arrivée d'entreprises à potentiel d'emplois qualifiés sur ces territoires.

Interlocutrice privilégiée des entreprises par sa compétence économique, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est mobilisée aux côtés de la FNAE-ZUS et de l'ensemble des collectivités engagées et elle le restera pendant toute la durée des débats parlementaires préalables à l'adoption définitive de la Loi de finances pour 2012.

Par ailleurs, lors du Conseil communautaire du 8 juillet dernier, Sylvie Andrieux, Députée des Bouches-du-Rhône et élue communautaire, a été désignée pour représenter Marseille Provence Métropole au sein de la Fédération nationale des Entrepreneurs des Zones urbaines Sensibles (FNAE-ZUS).